

Conseil de quartier « Couronne rurale »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 15 septembre 2022 à 19 h au Centre social municipal situé au 525, rue Saint-Eugène à La Tuque.

| | | |
|------------------------|-----------|--|
| Membres présents : | Monsieur | Clément Dubé, conseiller et président |
| | Madame | Denise Hébert, membre (secteur rue Bourassa) |
| | Messieurs | Rémy Bélanger, membre (secteur nord et chemin des Hamelin) |
| | | Frédéric Lavergne, membre (secteur Lac-à-Beauce) |
| | | Claude Boudreau, membre (secteur route 155 Sud) |
| | | Guy St-Amant, membre (secteur Lac La Tuque) |
| | | Réal Tremblay, membre (secteur chemin des Pionniers) |
| Officiers municipaux : | Mesdames | Dorys Duchesne, conseillère municipale |
| | | Silvy Lepage, coordonnatrice gestion des programmes forestiers |
| | | Valérie Lévesque, greffière adjointe |
| | Messieurs | François Fortin, conseiller municipal |
| | | Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier |

Madame Valérie Lévesque agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistance : 20 personnes présentes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le conseiller monsieur Clément Dubé procède à l'ouverture de la présente assemblée et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et les remercie de s'être déplacé. Il souligne la présence de tous les membres du conseil de quartier ainsi que celle des membres du conseil municipal madame Dorys Duchesne et monsieur François Fortin, de même que les officiers municipaux, lesquels sont disponibles pour répondre aux divers questionnements.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller, monsieur Clément Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Claude Boudreau

APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec l'ajout au point divers d'une discussion sur le calcul appliqué pour le contrat de nivelage du chemin du Lac La Tuque.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2022
4. Suivi au procès-verbal du 11 mai 2022
5. Travaux réalisés en 2022
6. Budget 2023 :
 - 6.1 Embellissement Parc des Hamelin
 - 6.2 Rehaussement de la chaussée sur la rive Ouest (zone inondable)
 - 6.3 Amélioration du chemin de l'Église
 - 6.4 Bonification de l'enveloppe financière de la Politique d'aide aux villégiateurs
 - 6.5 Projets proposés par le milieu
7. Projets à soumettre au budget « Citoyens en action »
8. Suivi dossier desserte Internet haute vitesse par Solutions Ambra
9. Divers
10. Période de questions
11. Date de la prochaine rencontre
12. Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2022

Après en avoir pris connaissance, les membres déclarent le procès-verbal conforme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Claude Boudreau

APPUYÉ PAR monsieur Réal Tremblay

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 11 mai 2022 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2022

Le conseiller et président monsieur Clément Dubé revient sur les sujets traités lors de la dernière rencontre du conseil de quartier du 11 mai 2022 au niveau des suivis à donner. Mme Valérie Lévesque indique les suivis ci-dessous :

- Demande émise par monsieur Denys Duchesne : les coordonnées des inspecteurs en environnement du gouvernement sont dorénavant disponibles par le biais d'Info-Service au bénéfice de la population;
- Problématique de vitesse sur le rang des Hamelin soulevée par le membre monsieur Rémy Bélanger, pour laquelle un dos d'âne fut récemment aménagé par l'École forestière;
- Demande du citoyen monsieur Gaétan Hamel quant à l'installation d'une nouvelle lumière de rue sur le chemin Bourassa : cette demande est portée à l'étude du comité de circulation et la Ville demeure dans l'attente de l'estimation des coûts par Hydro-Québec;
- Commentaire du membre monsieur Claude Boudreau à l'effet que la desserte d'Internet haute vitesse est problématique à l'endroit de sa résidence sur la route 155 Sud : des vérifications demeurent à faire, un point concernant la desserte Internet du secteur sera abordé dans la présente rencontre;
- Demande par M. Jacques Rivard afin que la Ville appuie les résidents du Lac Cuisy pour s'opposer aux coupes forestières autour du lac : Mme Silvy Lepage indique que l'ensemble du territoire est assujéti à des coupes forestières et qu'il revient aux organismes et associations de soumettre leurs commentaires au Ministère dans le cadre de la consultation publique. La Ville ne peut s'immiscer dans chacun des nombreux chantiers. D'ailleurs concernant celui prévu dans le secteur du Lac Cuisy, il englobe également le Lac Lapointe, pour lequel la Ville a rédigé une lettre afin de souligner l'importance de l'écoute du Ministère auprès des Associations en provoquant des rencontres afin de prendre en considération leurs préoccupations. Elle indique que les consultations publiques 2022 sont effectuées à l'égard des chantiers possiblement réalisés en 2025-2026, or, des modifications peuvent survenir et les chantiers seront raffinés.

5. TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

Chemin des Pionniers :

M. Réal Tremblay informe que du pavage fut réalisé pour un investissement de 128 000 \$, incluant une subvention de l'ordre de 96 000 \$ (travaux à l'entrée du site d'enfouissement). Le traçage de lignes sur la chaussée a également été effectué, d'un coût de 1 200 \$. Finalement, une somme de 10 000 \$ fut injectée pour des travaux d'amélioration de fossés et de l'accotement.

Secteur Lac-à-Beauce :

M. Claude Boudreau indique que des travaux de pavage de l'ordre de 37 500 \$ ont été réalisés sur le chemin de l'Église ainsi que le lignage de la chaussée, d'une valeur de 2 500 \$. De plus, du rechargement et des travaux d'amélioration de fossé et de l'accotement ont été réalisés pour un investissement de 17 000 \$, de même que des travaux de réparation de glissières de sécurité au montant de 12 000 \$.

Chemin des Hamelin :

M. Rémy Bélanger informe les gens des travaux de pavage faits en 2022 à partir du viaduc pour une somme de 53 000 \$ et que d'autre pavage est prévu l'an prochain à l'aide d'une subvention gouvernementale. Du lignage (1 000 \$) ainsi que du rechargement (7 000 \$) est également prévu cette année.

Chemin Bourassa :

Mme Denise Hébert fait état des travaux à l'endroit du chemin Bourassa, soit du rechargement et fossé pour un investissement de 18 000 \$, ainsi que des glissières de sécurité afin de finaliser le long de la rivière au coût de 11 000 \$.

Inspections à venir au secteur Lac-à-Beauce

Au niveau de la planification en matière environnementale au secteur Lac-à-Beauce, des inspections sur le terrain seront réalisées de la façon suivante, de mai à août :

- 2023 : 68 inspections terrains sur le chemin du Contour-du-Lac-à-Beauce (50 % des propriétaires);
 - 2024 : 30 terrains sur le chemin du Contour-du-Lac-à-Beauce et 38 sur le chemin de l'Église (50 % restant des propriétaires), ainsi que suivi des dossiers problématiques de l'année 2023;
 - 2025 : suivi des dossiers problématiques de l'année 2024.
-

6. BUDGET 2023

Le président monsieur Clément Dubé cite des projets qu'il entend inclure au budget 2023 pour le secteur de la Couronne rurale, soit :

- Embellissement du Parc des Hamelin;
- Rehaussement de la chaussée sur la rive ouest (zone inondable) – à l'étude au Plan d'intervention en infrastructures routières locales;
- Amélioration du chemin de l'Église;
- Bonification de l'enveloppe financière de la Politique d'aide financière pour les secteurs ruraux et forestiers.

Le directeur général adjoint et greffier monsieur Jean-Sébastien Poirier informe que le Plan d'intervention en infrastructures routières locales est élaboré par une firme d'ingénierie externe afin de répertorier les travaux à réaliser sur les routes locales de niveau 1, représentant une grande partie des chemins compris dans le district de la Couronne rurale. Ce document est en élaboration depuis 2 ans et est le résultat de l'auscultation de l'ensemble des chemins, établissant ceux prioritaires à y réaliser des interventions. Il s'agit de travaux ciblés majeurs échelonnés sur 3 ans selon le plan d'action prévu, pour lesquels en résultera d'une aide financière gouvernementale de l'ordre de 90 %. Ce plan sera soumis aux membres du conseil municipal prochainement puis à l'approbation du Ministère.

Également, monsieur Poirier indique que la Politique d'aide financière pour les secteurs ruraux et forestiers bénéficie aux associations de villégiateurs pour des demandes de travaux ciblés dans leur secteur (rechargement, fossé, etc.) L'an dernier, l'enveloppe budgétaire fut augmentée de 100 000 \$ à 175 000 \$. Dans l'exercice de préparation budgétaire 2023, une demande du conseil est apportée afin de bonifier à nouveau cette politique, justifié par l'avantage significatif qu'elle apporte aux villégiateurs et sa grande utilisation. Mme Silvy Lepage ajoute que le comité de priorisation analyse les différents projets soumis selon les critères établis afin de rendre une recommandation au conseil municipal sur l'octroi des aides financières, dont une vingtaine d'associations ont pu bénéficier cette année pour leurs projets. La date limite pour l'appel de projets annuel est fixée au 15 juin.

Finalement, monsieur Dubé fait appel aux citoyens présents pour lui soumettre d'autres projets qu'ils aimeraient voir réaliser l'an prochain.

Q : Le membre monsieur Rémy Bélanger demande si des barrages routiers spéciaux pourraient être tenus par la Sûreté du Québec pour sensibiliser les conducteurs de camions lourds sur l'utilisation des freins Jacob à l'approche de la ville.

R : M. Poirier indique que cette demande sera adressée à l'attention du comité de sécurité publique afin de solliciter un barrage en collaboration avec la SAAQ.

- Q : M. Guy St-Amant suggère une station de lavage pour bateaux.
- Q : M. Enzo Forcione demande en quoi consiste le projet d'embellissement du chemin des Hamelin, ayant constaté la présence de jeunes familles dans le secteur.
- R : M. Dubé et Mme Lévesque indiquent qu'il s'agit d'un projet de parc qui pourrait se démarquer de ce qui est réalisé ailleurs dans la ville et attirerait les familles.
- Q : M. Jean-Yves Hébert soulève que la portion de rue entre l'usine WestRock et le chemin Bourassa est très endommagée et aurait lieu d'être réparée. Le citoyen monsieur Pierre Martin suggère à la Ville d'adresser une demande auprès du directeur de l'usine WestRock afin de solliciter une contribution de leur part.
- R : M. Dubé indique qu'il en prend bonne note et que ce chemin est répertorié à l'intérieur du Plan d'infrastructures routières locales. M. Poirier confirme l'information et qu'éventuellement, une communication se tiendra avec l'usine puisque celle-ci est propriétaire foncier et que cette situation devra également être régularisée.
- Q : Mme Sylvie Dallaire demande une meilleure identification à l'endroit des conteneurs quant aux matières pouvant y être déposées ou non, telles des affiches qui y seraient apposées.
- R : M. Dubé répond qu'il s'agit d'un dossier très problématique actuellement qui débute par la bonne volonté des usagers, puisqu'à d'autres endroits la signalisation adéquate est en place avec le même résultat. M. Poirier ajoute que la gestion des matières résiduelles est un chantier d'envergure pour les années à venir et des actions de sensibilisation seront réalisées en amont, dont des panneaux appropriés.
-

7. PROJETS À SOUMETTRE AU BUDGET « CITOYENS EN ACTION »

Le président monsieur Clément Dubé rappelle aux gens qu'il est encore temps de soumettre des projets au budget « Citoyen en action », lancé au printemps et piloté par madame Kim Poirier, conseillère au Service de développement économique et forestier. Il s'agit d'une enveloppe financière au montant de 100 000 \$, destinée à la réalisation d'un ou des projets qui émanent des idées des citoyens. Les projets soumis devront avoir une pérennité minimale de 5 ans et bénéficier à la population. La date limite de dépôt de projets est le 30 septembre et le formulaire pour soumettre un projet est disponible à l'entrée de la salle, ainsi qu'à l'hôtel de Ville, au SDÉF et sur le site web de la Municipalité. Par la suite, les projets seront étudiés afin de rendre une recommandation au conseil municipal dans le but de sélectionner un projet ou plusieurs projets parmi ceux formulés.

8. SUIVI DOSSIER DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE PAR SOLUTIONS AMBRA

M. Dubé souligne que les tours installées sont destinées au service Internet, dont un partenariat est conclu avec l'entreprise Henri pour desservir par fibre optique la téléphonie fixe, l'Internet et la télévision satellite pour un montant abordable. Par la suite, des ententes pourront être conclues avec des entreprises en matière de téléphonie cellulaire, puisque les tours seront déjà en place. Au secteur La Croche, une tour sera implantée directement au village. Au secteur du Lac La Tuque, les résidents seraient desservis par Starlink. M. Dubé indique que des vérifications sont en cours avec la députée Mme Marie-Louise Tardif afin de s'assurer que toutes les adresses soient révisées sur le territoire.

- Q :** Mme Monique Goupil, résidente au secteur Lac-aux-Brochets, mentionne que des erreurs figurent sur la carte puisque des adresses semblent inexistantes dans la zone de desserte de son secteur. Ils n'ont donc pas reçu la correspondance transmise. Une citoyenne du secteur du Lac-Cuisy indique avoir également téléphoné à l'entreprise par le biais d'une correspondance transmise à une résidence voisine et que son adresse fut ainsi ajoutée.
- R :** M. Poirier demande aux gens qui auraient reçu la correspondance de l'entreprise Starlink de bien vouloir communiquer le numéro de téléphone indiqué à Info-Service, afin de pouvoir renseigner les gens qui sont en mesure de pouvoir avoir accès à ce service. Par ailleurs, il précise que la promesse du gouvernement du Québec était à l'effet que chacun des foyers seraient desservis en service Internet haute vitesse d'ici septembre 2022, de façon filaire à chaque résidence permanente. Afin d'accélérer l'implantation, un partenariat fut conclu avec le service Internet Henri. En amont, la Ville de La Tuque avait initié une entente avec Solutions Ambra-Ecotel en vue de desservir la population du Haut-St-Maurice.
-

9. DIVERS

Contrat de nivelage secteur Lac La Tuque

- Q :** M. Patrick Grondin, résidant du Lac La Tuque, questionne sur la méthode de calcul utilisée aux fins de tarifier les coûts de nivelage aux résidants, notamment au niveau de l'augmentation appliquée cette année.
- R :** M. Poirier précise que la Ville est allée en appel d'offres auprès des entrepreneurs afin d'obtenir un tarif plus avantageux. La formule de calcul est répartie de façon équitable pour les diverses associations.

Le représentant de l'Association, monsieur Guy St-Amant, n'est toutefois pas en accord avec la formule utilisée, laquelle lui a été expliquée à plusieurs reprises lors de rencontres. Le contrat étant échelonné sur 5 ans, la somme appliquée les 4 premières années ne représentait pas le coût réel. Les résidants ont donc bénéficié d'une aide financière représentant le différentiel entre le coût défrayé et le coût réel à la Municipalité. Lorsque la Ville s'est aperçue de cette erreur, un ajustement a donc été nécessaire. Le différentiel à recouvrer a donc été appliqué en rattrapage sur 3 ans, de façon à ce que la 5^e année du contrat reflète le coût réel. Afin d'être équitable avec les autres associations, la méthode de calcul ne sera pas révisée. L'an prochain au terme du contrat actuel, la Ville devra se positionner à savoir si le secteur du Lac La Tuque sera inclus à l'intérieur du prochain contrat d'entretien.

- Q :** M. Guy St-Amant ajoute qu'il a obtenu le contrat via une demande d'accès à l'information et considère que la méthode de calcul a été changée compte tenu de l'augmentation considérable. Il fait le comparatif avec l'entretien du secteur du chemin Bourassa.
- R :** Mme Silvy Lepage apporte une nuance à l'effet que la rue Bourassa est une rue de compétence municipale, faisant partie de nos routes locales, pour lesquelles la Ville a une responsabilité. Les autres chemins auxquels nous faisons référence font partie des terres du domaine de l'État, ayant un statut privé. Elle informe que les dirigeants municipaux de l'époque ont voulu offrir un service d'entretien aux chemins sur les terres du domaine de l'État en établissant une taxation. Le contrat actuel venant à échéance à l'automne 2023, la recommandation administrative qui sera émise au conseil municipal en regard du prochain appel d'offres sera de ne pas inclure l'entretien des chemins sur le domaine de l'État.

Q : M. St-Amant évoque que la Politique d'aide aux villégiateurs ne tient pas compte de la longueur des chemins à entretenir de chacune des associations qui n'est pas équivalente pour tous.

R : Mme Lepage indique que l'analyse des aides accordées s'effectue selon les projets soumis et non au prorata du nombre de kilomètres de chemins. M. Poirier répond que cette observation est notée et une réflexion sera entamée parmi les autres recommandations soumises en vue de la nouvelle Politique qui verra le jour en 2023.

Retrait d'une zone de dépassement sur la route 155 Sud

Le président monsieur Clément Dubé informe les gens à l'effet que le conseil municipal a accepté la demande émise par le citoyen monsieur Claude Boudreau, et demandera donc au ministère des Transports du Québec de retirer la zone de dépassement dans le secteur Carignan entre les kilomètres 104 et 105 de la route 155 Sud. Bien que le Ministère ne recommandait pas d'aller en ce sens, pour des questions de sécurité observées, il est ouvert à effectuer cette modification sur demande de la Ville.

Fête familiale au secteur La Croche

M. Dubé indique que la fête familiale qui s'est déroulée à la plage du secteur La Croche le 30 juillet dernier a connu un grand succès avec différentes activités organisées et une descente de la rivière. Plusieurs commanditaires ont participé, ce qui a permis de pouvoir offrir des prix de présence. D'ailleurs, il aimerait pouvoir organiser l'an prochain une activité similaire au secteur Lac-à-Beauce, ainsi que diverses activités visant à rassembler les résidents des quartiers respectifs et invite les gens à participer en grand nombre le moment venu.

Félicitations

M. Dubé félicite la famille de monsieur David Boulianne pour leur participation à une compétition équestre à Sorel-Tracy avec leurs enfants.

Il félicite également monsieur Jean-Marc Dumont pour les festivités la semaine dernière au commerce Harnois qui a souligné avec ses employés une période d'une année écoulée sans accident, de façon très modeste, en lien virtuel avec les autres garages de la bannière Harnois.

Par ailleurs, il informe que des activités ont lieu dans le cadre du Festival de chasse, bien qu'il n'y ait pas de festival d'envergure comme les années passées. Entre autres, le 29 octobre aura lieu le mesurage de panaches sur la rue St-Joseph, devant la Brass'7.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Q : La citoyenne madame Mélanie Roy se questionne à savoir pourquoi les chemins publics ne sont pas admissibles à l'aide financière pour le déneigement au même titre les chemins à teneur privée.

R : Mme Silvy Lepage précise que le territoire comprend 30 000 km de chemins forestiers sur les terres du domaine de l'État, or la politique ne pourrait être ouverte à cette étendue considérant l'enveloppe budgétaire.

11. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 26 janvier 2023.

12. FIN DE LA RENCONTRE

Le conseiller monsieur Clément Dubé remercie le public de sa présence ainsi que celle des intervenants municipaux.

IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert
APPUYÉ PAR monsieur Claude Boudreau

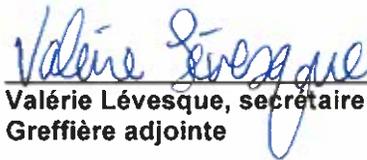
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Clément Dubé, président
Conseiller municipal**



**Valérie Lévesque, secrétaire
Greffière adjointe**